



## COMMUNIQUÉ

Montréal, le 25 janvier 2017 - **L'Association de parents pour la déficience intellectuelle et les troubles envahissants du développement – APDITED** appuie les commentaires de **l'Association du Québec pour l'intégration sociale - AQIS** concernant le projet de loi 115 visant à lutter contre la maltraitance envers les aînés et toute autre personne majeure en situation de vulnérabilité.

Les situations de maltraitance envers les personnes ayant une déficience intellectuelle sont malheureusement couramment rencontrées et ce, dans tous leurs milieux de vie. Ce phénomène est peu reconnu et souvent difficile à dénoncer compte tenu de la condition même de ces personnes. Des mesures sont attendues notamment de la part des parents et proches des personnes ayant une déficience intellectuelle pour lutter contre ces agissements et assurer le respect de la dignité de ces personnes.

**L'APDITED** se réjouit que l'État porte un intérêt à la maltraitance des personnes les plus vulnérables de notre société. Toutefois, tel que présenté, ce projet de loi ne désigne pas explicitement les personnes ayant une déficience intellectuelle comme faisant partie des populations les plus vulnérables. **L'APDITED** est de l'avis de **l'AQIS** et considère que certains articles doivent être éclaircis pour inclure de façon claire et précise les personnes ayant une déficience intellectuelle et non seulement les personnes aînées comme représentatives des personnes en situation de vulnérabilité.

Par ailleurs, **l'APDITED** partage le commentaire de **l'AQIS** quant à l'établissement d'une politique nationale contre la maltraitance des personnes vulnérables applicable de la même façon pour l'ensemble des établissements du Réseau de la santé et des services sociaux et non des politiques propres à chaque établissement. Elle perçoit d'un bon œil que ces mesures visent également les ressources intermédiaires ainsi que les soins à domicile.

Les personnes ayant une déficience intellectuelle nécessitent des soins spécialisés et parfois complexes, il importe que la loi 115 permette de rehausser la vigilance en définissant un cadre pour les actes de maltraitance et d'abus qui ne sont pas de l'ordre du criminel mais qui demeurent toutefois une forme de maltraitance comme le fait de donner le repas rapidement, de proférer des insultes ou de limiter des soins d'hygiène.

**À propos de l'APDITED** : **L'Association de parents pour la déficience intellectuelle et les troubles envahissants du développement- APDITED** existe depuis 1996 et regroupe des parents ou proches responsables de personnes qui présentent une déficience intellectuelle ou un trouble du spectre de l'autisme de l'île de Montréal. Elle a

pour mission de défendre et de promouvoir les intérêts de ces personnes en participant à toute initiative visant leur protection et l'amélioration de leur qualité de vie.

**Pour consulter la position de l'AQIS sur le projet de loi 115**, suivez ce lien :

[http://www.aqis-igdi.qc.ca/docs/PL\\_115\\_Maltraitance\\_Avis\\_Janv2017.pdf](http://www.aqis-igdi.qc.ca/docs/PL_115_Maltraitance_Avis_Janv2017.pdf)

– 30 –

**Source : Sophie Barlagne, agente de développement, APDITED**

514 376-6644 | [sb.apdited@gmail.com](mailto:sb.apdited@gmail.com)

**Pour informations et entrevues : Isabel Molliet, coordonnatrice, APDITED**

514 376-6644 | [imolliet.apdited@gmail.com](mailto:imolliet.apdited@gmail.com)